

La Talaudière, le 7 mai 2020



Mme LINCET Fabienne

à

Parents d'élèves de 3ème

Objet : Séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves des classes de 3<sup>e</sup>.

Madame, Monsieur

En application des dispositions de l'article D.332-14 du code de l'éducation, tous les élèves des classes de troisième effectueront une séquence d'observation de 5 jours en milieu professionnel. Elle sera pour votre enfant l'occasion de découvrir le monde économique et professionnel, de se confronter aux réalités concrètes du travail et de préciser son projet d'orientation. Depuis 2016, elle est intégrée au parcours Avenir.

**Division**

Secrétariat

Affaire suivie par

Mme Lincet

Principale du collège

Téléphone

04 77 53 99 00

Courriel

ce.0421171v@ac-

lyon.fr

44 Rue Georges

Clémenceau

42350 La Talaudière

Ce stage obligatoire se déroulera **du 14 au 18 décembre 2020** dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales, aux conditions prévues par le code du travail. Aucune convention ne pourra être signée en dehors des dates indiquées. L'organisation de la séquence d'observation en milieu professionnel durant les vacances scolaires est formellement exclue.

À titre exceptionnel, les séquences d'observation en milieu professionnel peuvent être autorisées dans des lieux éloignés de l'établissement d'enseignement ou du domicile de la famille. Dans ce cas je vous remercie de bien vouloir prendre contact avec la direction du collège. Aucune séquence d'observation à l'étranger ne sera autorisée.

La signature de la convention par les trois parties concernées (le responsable de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, les parents, l'élève et le chef d'établissement) régularisera l'ensemble des dispositions.

J'adresse tous mes vœux de succès à vos enfants dans la recherche active de leur futur stage.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, je vous prie, Madame, Monsieur d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

La Principale

Fabienne Lincet